

L'immobilisme et l'obstruction des services du DSSC contraignent le Foyer Rives-du-Rhône à licencier son personnel

Lens, le 22 mars 2018. **Malgré le dossier complet déposé le 14 février apportant des réponses précises aux non-conformités relevées par le rapport Eichenberger, malgré deux postulats urgents acceptés par le Grand-Conseil – dont celui du 9 mars dernier demandant au Conseil d'Etat d'autoriser l'exploitation d'une structure d'accueil résidentiel à destination de personnes souffrant d'addictions, malgré le fort soutien de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI) pour la délivrance rapide de l'autorisation d'exploiter – indépendamment de la modification d'ordonnance –, la Fondation Rives-du-Rhône n'a pour l'heure pas reçu d'autorisation du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). Alors que l'autorisation d'exploiter est pendante quand bien même la structure se veut pleinement opérationnelle, une simple rencontre est planifiée avec la Conseillère d'Etat le 27 mars prochain. Etouffée par la lenteur voulue par le DSSC, la Fondation se voit ainsi contrainte de s'adapter au rythme imposé et d'ajourner ses activités de prise en charge résidentielle dans l'attente d'une décision ferme du Département.**

Plus d'une quinzaine de patients en attente de placement

Conséquence de l'immobilisme des services de l'Etat concernés, la totalité du personnel engagé dans la structure (8.8 EPT) sera licenciée à la fin du mois de mars. Les patients en attente de placement, plus d'une quinzaine au total, seront quant à eux redirigés vers des structures de prise en charge tierces dans d'autres cantons. Un placement dans les structures de la Fondation Addiction Valais (FAV) n'est en effet pas envisageable dans la mesure où le foyer de Sion est actuellement fermé pour rénovation et le foyer de Salvan se trouve pour l'heure en surcapacité.

La Fondation Rives-du-Rhône maintient sa ligne

Cet ajournement ne signifie pas pour autant la fin des activités de la Fondation Rives-du-Rhône mais témoigne davantage d'une adaptation au rythme très lent imprimé à ce dossier par le DSSC. Si le Conseil de Fondation a conscience qu'il doit continuer à chercher à convaincre ses partenaires de la validité du concept original qu'il défend, il entend toutefois maintenir sa ligne et n'exclut pas le développement de prestations complémentaires à destination de la patientèle. Le Conseil de Fondation réitère sa volonté de pérenniser un concept thérapeutique, unique en Suisse romande, lequel a largement fait ses preuves et bénéficie de la confiance de nombreux services placeurs. Avec près de deux tiers des personnes prises en charge par les Foyers des Rives du Rhône réussissant à se sortir de leur addiction aux stupéfiants, la Fondation Rives-du-Rhône est convaincue qu'une approche à haut seuil (arrêt de toute consommation) a toute sa raison d'être et est en mesure de compléter l'offre thérapeutique proposée par la FAV.

Large soutien populaire

Malgré la situation de latence liée à l'ouverture d'un nouveau foyer, le projet de la Fondation Rives-du-Rhône bénéficie du soutien des 2700 membres de l'Association des Amis et Anciens des Rives du Rhône. La pétition de soutien en ligne a quant à elle réuni pour l'heure plus de 2200 signataires. Un concert de la Chorale des Rives-du-Rhône, avec le soutien du Rotary Club de Crans-Montana, est en outre organisé dimanche 25 mars à 17h à l'Eglise de Lens.

Personnes de contact

Xavier Lavanchy, Président *ad interim* de la Fondation Rives-du-Rhône, xavier.lavanchy@lexcetera.ch, 079 699 23 37

Xavier Roduit, Directeur du Foyer Rives-du-Rhône, xavier.rodut@rives-du-rhone.ch, 079 776 40 43